

E 7110(-)1967/ 32/1125  
[DoDiS-9511]

*Le Vice-Consul à Saigon, J. Studer, au Chef de la Division du Commerce  
du Département de l'Economie publique, H. Schaffner*

Copie

L

[Saigon,] 29 mars 1955

Mercredi je recevais un téléphone de M. Trân-van-Loan, Chef du Service des programmes économiques au Ministère de l'Economie nationale du Viêt-Nam me demandant de passer le voir dès que possible afin de discuter de l'avenir des relations commerciales entre le Viêt-Nam et la Suisse, l'arrangement franco-suisse arrivant à expiration le 31 mars<sup>1</sup> et le Viêt-Nam en tant que nation indépendante, étant habilité maintenant à conclure ses propres accords commerciaux<sup>2</sup>.

Au début de notre entrevue qui eut lieu jeudi, je lui ai bien spécifié que je n'avais absolument aucune compétence pour discuter, même de manière préliminaire la question de la conclusion éventuelle d'un accord commercial, seules les autorités suisses, qu'il ne m'avait pas été possible de consulter, pouvant prendre une décision en la matière, et que je ne pouvais exprimer que des opinions purement personnelles qui ne sauraient en aucune façon engager les autorités suisses. Il m'assura qu'il s'en rendait parfaitement compte et que, de son côté également, ses paroles n'engageait nullement la responsabilité de son gouvernement. Ce qu'il désirait, était simplement d'avoir un entretien tout à fait officieux sur cette question<sup>3</sup>.

Ceci dit, il me décrivit comme suit l'attitude de son gouvernement:

a) il réalise que l'Aide économique américaine est forcément temporaire et qu'elle ne peut que servir à couvrir la période intérimaire nécessaire au Viêt-Nam pour consolider ses courants commerciaux normaux.

---

1. *Il s'agit de l'arrangement franco-suisse signé le 3 mai 1954 réglant les échanges commerciaux entre la Suisse et la France du 1<sup>er</sup> avril 1954 au 30 septembre 1954, prorogé le 14 octobre 1954 jusqu'au 31 mars 1955. Tous les échanges sont réglés sur la base de l'accord commercial du 8 décembre 1951. Cf. FF, 1954, II, p. 260 et FF, 1955, I, p. 220.*

2. *Note en marge dans le texte original d'E. Moser: Attendre ce que dit Paris en ce qui concerne la prolongation de notre accord pour l'Indochine.*

3. *Note en marge dans le texte original d'E. Moser: Je crois qu'il faudrait également faire remarquer au Consulat le plus vite possible, que nous admettons sans autre que la prolongation de 3 mois des accords franco-suisse s'étend aussi à l'Indochine (Vietnam). Il faut chercher de gagner du temps.*



b) La politique actuelle du Gouvernement vietnamien est donc de maintenir ses relations commerciales avec les autres pays en concluant des accords commerciaux. C'est là, pour lui, le seul moyen d'établir des relations internationales saines et durables.

c) Lors de la négociation de ces accords, le Gouvernement vietnamien s'efforcera d'obtenir que ses partenaires achètent une quantité aussi grande que possible de produits vietnamiens. Il ne s'attend naturellement pas à une compensation intégrale mais il souhaite au moins une compensation symbolique.

d) Une différence serait faite entre biens d'équipement qui seraient financés sans autre, par les dollars de l'aide américaine, même en dehors des accords commerciaux, et les produits de consommation qui devraient être compensés dans une mesure aussi large que possible, par des importations vietnamiennes.

Sur ce dernier point, je lui ai posé alors les questions suivantes:

*Question.* – Comment pouvez-vous garantir la couverture du déficit inévitable de ces accords commerciaux? Pourriez-vous et seriez-vous disposés à prélever sur les fonds de l'AEA<sup>4</sup>, la somme nécessaire qui serait bloquée en faveur du pays avec lequel vous traitez?

*Réponse.* – C'est ce que nous pensons faire et je crois que les autorités de l'AEA sont disposées à nous le permettre, car elles doivent se rendre compte que c'est seulement en basant notre commerce extérieur sur des traités de commerce qui assurent un débouché à nos produits, que nous pouvons assainir notre économie.

*Question.* – Vous savez certainement que très souvent l'écoulement de vos produits à l'étranger est handicapé par leur prix trop élevé.

*Réponse.* – C'est exact, mais je puis vous assurer que nos produits seraient cédés à des prix compétitifs. Pour ce faire, ou bien nous prendrions certaines mesures administratives internes, ou bien nous adopterions un système d'aide à l'exportation<sup>5</sup>.

Abandonnant alors les généralités, Monsieur Loan a abordé le cas de la Suisse.

«Les traités antérieurs, négociés par la France, et qui faisaient partie d'un agrément d'ensemble, ne nous ont guère donné satisfaction car ils ne répondaient pas à nos besoins réels. Il est donc à prévoir que tout accord futur devrait subir des modifications assez considérables. Tout en appréciant les denrées de consommation que nous recevions de Suisse, la valeur devrait vraisemblablement en être réduite; par contre, celle des biens d'équipement pourrait être appréciablement augmentée.»

En manifestant à Monsieur Loan ma satisfaction de l'entendre exprimer le désir d'augmenter les importations de biens d'équipement suisses, je lui fis remarquer que les denrées de consommation fournies par la Suisse étaient,

4. Aide économique américaine.

5. Note en marge dans le texte original d'E. Moser: !

presque sans exception, des spécialités qui avaient pu prendre pied sur tous les marchés mondiaux et que les contingents fixés pour le Viêt-Nam s'étaient toujours avérés très insuffisants pour couvrir la demande locale.

Je lui fis ensuite remarquer la difficulté qu'il y avait pour la Suisse, petit pays avec un chiffre de population modeste, à acheter des quantités importantes des produits que le Viêt-Nam offre à l'exportation.

Je le réalise, me répondit Monsieur Loan, mais il me semble que la Suisse pourrait nous acheter de la farine de riz pour le bétail et du caoutchouc. Sur la base des statistiques douanières de ces dernières années, il me déclara que le Viêt-Nam pourrait livrer du poivre (qu'il recevra du Cambodge en échange de riz), du kapok, du bambou, du maïs, du tapioca et du manioc.

Je lui répondis que seule une prospection approfondie du marché suisse qui, naturellement ne pouvait être faite que sur place, permettrait de déterminer les possibilités d'écoulement des produits vietnamiens en Suisse.

Parmi les biens d'équipement auxquels le Viêt-Nam s'intéresse, rentrent presque toutes nos exportations traditionnelles, machines de tous genres; équipement hydroélectrique, machines outils, matériel pour chemins de fer, matériel routier, etc.

La question de l'AEA joue évidemment un rôle, tout d'abord sur le prix, qui est un des facteurs essentiels de cette aide. Dans ma lettre du 3 mars<sup>6</sup>, je vous avais rapporté l'attitude de Monsieur Barrows qui n'est pas partisan de l'utilisation des fonds de l'AEA pour le financement de contingents spéciaux et nettement déterminés à d'autres pays.

Monsieur Barrows ne voudrait pas, en effet, que lors de la conclusion d'un accord commercial avec un pays étranger, le Viêt-Nam s'engage ferme à acheter pour disons FS 500'000.- de machines à écrire<sup>7</sup>. Ce qu'il admet, c'est que le Viêt-Nam se déclare prêt à émettre des licences d'importation pour des machines à écrire jusqu'à concurrence de FS 500'000.- si les importateurs locaux en font la demande. (Ceci devrait répondre à la question que vous me posiez à la fin de votre lettre Bo/M. Incha 811 du 24 février 1955<sup>8</sup>). Une certaine divergence de vue paraît donc exister entre autorités vietnamiennes et américaines sur les possibilités d'emploi des fonds de l'AEA. Monsieur Loan paraissait du reste fort soucieux des effets de l'AEA massive sur l'économie du pays. Dès qu'elle fut annoncée, les importateurs traditionnels s'efforcèrent de faire remarquer ce danger. Au début, on dénonça leur attitude «colonialiste et monopolisatrice» destinée à empêcher les firmes vietnamiennes de prendre pied dans le commerce d'importation. Quelques faillites assez retentissantes paraissent avoir soudain amené les autorités à une meilleure appréciation de la situation, et à les avoir engagées à faire ce qu'elles peuvent pour ralentir le rythme des importations de l'AEA.

Un point encore en conclusion. J'ai gagné l'impression durant ma conversation avec Monsieur Loan, que son Gouvernement ne poserait pas la

6. *Non retrouvée.*

7. *Note en marge dans le texte original d'E. Moser: Cela n'a jamais été le cas.*

8. *Cf. lettre de E. Bonhôte à J. Studer du 24 février 1955. Seule la copie a pu être retrouvée. E 7110(-)1967/32/1122.*

question de notre reconnaissance officielle du Viêt-Nam comme condition à la signature d'un traité de commerce. A diverses reprises, Monsieur Loan tout en laissant percer l'espoir que les relations officielles entre le Viêt-Nam et la Suisse soient normalisées, a ajouté en substance que les relations commerciales déjà existantes devraient être continuées même si la question de la reconnaissance n'était pas réglée.

De ce qui précède, il semble bien que le Viêt-Nam, fort des dollars de l'aide américaine, ne se contentera plus de voir ses relations commerciales avec la Suisse réglées par une simple annexe à l'accord franco-suisse mais qu'il insistera pour conclure un accord séparé.